

La feuille anti-papiste ose accuser les partisans du pouvoir temporel, en inquiétant l'Italie, de la porter à se tourner vers l'Allemagne... Quelle effronterie dans ce langage des écrivains qui ont été les complices si zélés du bonapartisme et de la démagogie dans l'œuvre anti-française de cette unité italienne qui a fait l'unité allemande et préparé les désastres de notre patrie! Ce sont les mêmes écrivains qui, en 1866, ont poussé l'Italie à s'allier avec l'Allemagne. Les paroles menaçantes du prince Frédéric-Charles sont une humiliation nouvelle pour la France, devant les Débats — Eh bien! cette humiliation nouvelle, c'est à vous que la France la devra. L'unité italienne est, au point de vue territorial, religieux, commercial, l'ennemi de la France, ce qui n'empêche pas le Journal des Débats et tous les autres ennemis de la papauté, de continuer leur protection à l'unité italienne. Les défenseurs de la souveraineté temporelle du Saint-Siège sont les véritables défenseurs des intérêts de la France, les seuls patriotes, n'en déplaise aux Débats et à tous les autres confrères de la révolution italienne. de SAINT-CHÉRON.

Informations-Nouvelles

Nous apprenons, dit la Presse, que M. Janvier de la Motte va intenter un procès à M. Casimir Périer pour avoir été arrêté, incarcéré et retenu 8 mois en prison par suite de l'ordonnance du ministre qui le constituait débiteur envers l'Etat d'une somme de 213,000 fr. dont la cour des comptes, seule compétente pour une pareille revendication, lui avait donnée quittance absolue.

On lit dans le Pays : « A l'heure où paraît ce journal, c'est-à-dire à 2 h. 1/2, une rencontre à l'épée doit avoir lieu entre M. Georges Sautou, rédacteur du Corsaire et M. Albert Royat, rédacteur du Pays. Une deuxième rencontre est imminente entre M. Albert Royat et M. de Richardot, directeur du Corsaire. »

La délivrance de S. M. la reine des Belges est attendue comme devant avoir lieu assez prochainement.

Les délégués des 8,000 chauffeurs et mécaniciens des compagnies de chemins de fer français viennent d'écrire aux membres de la commission chargée d'examiner la proposition de MM. de Jauzé et consorts relative à la création d'une nouvelle classe de prud'hommes pour vider les différends entre les compagnies et leurs agents. Ils demandent, par cette lettre, à être entendus par la dite commission.

On mande de Washington, 4 mars : « Le World dit que le traité, d'après l'interprétation américaine, est complètement détruit; si MM. Gladstone et Fish ne peuvent pas réunir les morceaux, il est douteux qu'un arrangement contentant les deux nations soit possible. »

Le Times, de Londres, publie la dépêche suivante de Philadelphie, en date du 2 mars : « La réponse de l'Amérique refuse de retirer les demandes de dommages indirects; mais son langage est extrêmement amical. » Le Times de New-York veut seulement espérer, sans le croire, que le compromis actuel sera accepté.

La fameuse Louise Michel, internée dans la prison d'Amiens, est devenue complètement folle. Elle est enfermée avec la fille Papavoine. L'autre jour, elle a voulu étrangler cette dernière, qu'elle prenait pour une sœur de charité. Sa folie, ont déclaré les médecins, est absolument incurable.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 mars 1872
PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

M. le président. — La parole est à M. Brisson.

M. Brisson. — Messieurs, j'ai demandé la parole pour adresser une question à M. le ministre de la justice, que j'ai d'ailleurs prévenu de mon intention. Voici quel est l'objet de cette interpellation.

M. Arago. — Je demande la parole. (Hilarité.)

M. Brisson. — On vous a distribué des volumes contenant l'enquête sur l'insurrection du 18 mars.

Je n'ai pas l'intention de troubler l'ordre de vos délibérations; mais enfin, je trouve dans les annexes de ce travail des rapports de 14 premiers présidents de cour d'appel.

Je lis, à la page 449, ces lignes dans le rapport du président de la cour d'Amiens : « S'il s'agissait d'une enquête judiciaire, les résultats obtenus seraient insuffisants; mais il s'agit d'une œuvre politique. C'est une situation politique qu'il s'agit de constater. Ce travail suffira. »

Ainsi, Messieurs, on avoue qu'il n'y a qu'une question politique. Je n'entre pas dans les détails; je ne veux que poser les faits.

Je lis dans le rapport du premier président de la cour de Nancy :

« Il faut donc autre chose que ce qui s'est fait jusqu'ici, ou réglementer le suffrage universel, qui ne donne qu'une majorité apparente et menteuse, et cela au profit du parti de l'Internationale. (A droite: Très bien! très bien!) Il faut ramener le suffrage universel à des conditions d'aptitudes, de moralité et de cens. »

A droite. — De bon sens surtout. (Rires.)

M. le président. — M. le premier président de la cour d'appel de Bourges est désolé de ne pouvoir donner que des conjectures. Mais la police dépend des conseils municipaux, et est intimidée. La gendarmerie agit mollement, les juges de paix eux-mêmes hésitent. Les renseignements sont donc forcément incomplets. Mais le mal est grand. — Voilà ce que dit M. le premier président de la cour de Bourges, — et il est grand temps de l'arrêter et de l'étouffer. (Murmures à gauche. — Applaudissements à droite.)

Je demande à M. le garde des sceaux s'il a connu cette enquête politique et s'il a autorisé les magistrats à répondre aux questions qui leur étaient ainsi posées par une commission d'enquête.

Une voix. — L'Assemblée est souveraine.

M. Brisson. — Dans le cas où M. le ministre répondrait affirmativement, j'aurais à dire ceci : c'est que, dans le moment où l'Assemblée s'occupe d'une loi pour purifier la magistrature, il est étrange que l'une de ses commissions ait assigné à cette même magistrature un rôle de nature à la compromettre. (Bruit à gauche.)

M. Arago. — J'ai demandé la parole pour un fait personnel... (Bruit.)

M. le président. — Je prie M. Arago d'être très bref. Je ne puis permettre qu'une question grave s'introduise ainsi à la tribune.

M. Arago. — Messieurs, j'ai lu le volume qui nous a été distribué. J'y ai trouvé des dépositions suivies de certaines conclusions de la commission, dépositions et conclusions qui me concernaient; et je n'ai été nullement appelé à m'expliquer sur ces accusations; car ce sont de véritables accusations. Or, je soutiens que l'on aurait dû m'appeler et m'entendre. (A gauche: Très bien! très bien!)

M. Dufaure, garde des sceaux. — Je répondrai en très peu de mots à l'interpellation de M. Brisson.

Il me demande ce qui s'est passé à l'époque où des questions ont été adressées aux premiers présidents des cours d'appel.

Messieurs, vous avez nommé une grande commission pour vous renseigner sur les causes de l'insurrection du 18 mars. Elle a voulu connaître l'état des provinces à l'heure de cette crise. Vous avez donné à cette commission tous les pouvoirs; elle peut interroger qui elle veut et, en vertu de votre résolution, M. le comte Daru, son président, m'a prévenu qu'elle allait adresser des questions aux premiers présidents des cours d'appel, questions qui devaient l'éclairer sur une partie très grave de ses recherches.

Je n'avais rien à dire. Je suis ministre au nom du pouvoir exécutif, et le chef du pouvoir exécutif n'est que votre délégué. Je n'aurais donc ici aucun pouvoir ni pour interdire ni pour autoriser. (Très-bien! très-bien!)

Les premiers présidents des cours d'appel se sont adressés au garde des sceaux; je leur ai répondu que la première et seule grande autorité qui fût dans le pays était l'Assemblée nationale et qu'ils n'avaient qu'une chose à faire : répondre immédiatement. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Delpit, rapporteur de la commission. — Je ne viens pas ici discuter le rapport de la commission d'enquête sur le 18 mars. Nous sommes aux ordres de la Chambre pour cette discussion; elle peut la fixer au jour qu'elle voudra bien choisir; mais il m'est impossible de ne pas répondre dès à présent un mot à M. Arago.

J'ai dû, dans mon rapport, parler de la déposition du préfet de police Cresson, que j'ai donnée textuellement. Frappé de la gravité des faits, je me suis référé à la déposition faite par M. Arago dans l'enquête relative au 4 septembre, et j'ai placé en regard de la déposition de M. Cresson et les explications de M. Arago. Voilà ma réponse, je la crois complète. (Oui! oui!) Quant aux faits, nous les discuterons plus tard.

Un mot seulement! dans ma conscience d'honnête homme, je suis convaincu que le suis resté dans mes rapports au-dessous de la vivacité des sentiments que certaines fautes m'inspiraient.

J'ai pu être sévère pour les principes; mais, pour les hommes, j'ai été aussi modéré que possible. (Très-bien!)

M. Arago. — Enfin, vous ne m'avez pas appelé.

Plusieurs membres de la gauche interpellent M. le rapporteur; parmi eux se fait remarquer par son animation M. Laurent Pichat.

M. le président. — L'incident est vidé. Quant à vos protestations et à vos réclames, réservez-les pour le jour de la discussion. (Approbation et rires.)

M. Langlois. — Nous demandons que la discussion ait lieu après demain.

M. le président. — C'est impossible; lisez d'abord tous les documents.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour!

M. Tirard se plaint que dix volumes de l'enquête sur le 18 mars aient été livrés au commerce et se trouvent dans le public. Qui a donné cette autorisation? le bureau de l'Assemblée ou la questure?

M. Baze. — M. Tirard a été mal informé; aucun volume n'a été livré et ne sera livré à la vente publique avant que la distribution ait été faite. Des demandes nous ont été, en effet, faites par le commerce; mais il n'y sera fait droit que plus tard.

Une voix à gauche. — C'est un scandale.

A droite. — Comment! vous voulez donc mettre la lumière sous le boisseau?

M. Tirard apporte à M. Baze un papier que l'on nous dit être un prospectus de librairie.

M. Baze. — Je répète que nous nous proposons de livrer des exemplaires au commerce, et que, si nous pouvions faire la lumière plus grande encore, nous le ferions. (Très bien! très bien!)

M. le président. — Encore une fois, l'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la loi contre l'Internationale.

M. Tolain monte à la tribune avec une masse de papiers et de livres, et s'excuse d'abord de n'avoir pas été présent à la séance de samedi; il se serait mis immédiatement aux ordres de l'Assemblée. Je ne veux pas, dit-il, examiner le projet de loi au point de vue juridique. La loi porte plus haut et plus loin; elle vise l'esprit de solidarité qui se répand de plus en plus dans les classes ouvrières. J'en ai la preuve par d'autres projets de lois qui vous sont présentés.

Eh bien! messieurs, il y a un phénomène étrange qui se produit de nos jours; c'est que, tout en parlant la même langue, on ne s'entend plus. Nous ne nous comprenons pas, vous ne nous comprenez pas non plus. (Bruit et rires.) Ce phénomène étrange peint bien l'état de notre société.

L'orateur, abordant la discussion, cherche dans quel esprit ont agi les ouvriers qui ont fondé l'Internationale et qui ont établi un lien de solidarité entre les ouvriers de tous pays. Le premier motif, c'est l'emploi d'ouvriers étrangers par les industriels. On a dû partir s'entendre avec les ouvriers étrangers pour empêcher l'abaissement du salaire.

On a dit que c'était là un acte antipatriotique. Mais les capitalistes ont donné sur ce point l'exemple aux ouvriers. Est-ce qu'ils n'allaient pas souscrire pour les entreprises étrangères? Est-ce qu'on n'a pas dit que le capital n'avait pas de patrie? Les ouvriers ont imité les capitalistes.

M. Benoist-d'Azy. — Je demande la parole.

M. Tolain. — Puis sont venus les traités de commerce. Les industriels ont dit qu'ils allaient abaisser le taux des salaires, à cause de la concurrence étrangère. De là est venue la pensée aux ouvriers français de s'entendre avec les ouvriers étrangers pour empêcher cet avilissement du prix du travail.

L'orateur dit que les ouvriers n'ont fait d'ailleurs qu'obéir en cela à cet esprit de solidarité qui a fondé tant de communautés, et notamment les communautés religieuses. (Bruit.)

On reproche, ajoute-t-il, à l'Internationale de recevoir son mot d'ordre de l'étranger. Je rappelle qu'en 1868, un procureur impérial, poursuivant un membre de cette société, lui rendait plus de justice; et il citait pour la justifier les statuts généraux de la société.

M. Tolain déclare qu'il prend encore la responsabilité de ces statuts; il ne s'y trouve rien qu'un honnête homme ne puisse avouer.

M. Tolain raconte que l'Internationale date de l'Exposition; elle est née d'un concours entre quelques ouvriers français et les ouvriers anglais qui étaient venus à Paris. Il y eut une assemblée publique à Londres, M. Tolain y assista par le choix des ouvriers français, et c'est à cette assemblée publique que les statuts de la Société furent rédigés.

Nous voulûmes, ajoute M. Tolain, les introduire en France.

Nous en prévîmes M. le ministre de l'Intérieur et M. le préfet de police, non pas pour leur demander une autorisation, mais simplement à titre d'avertissement; car nous regardons l'autorisation comme contraire à la liberté, et nous sommes des amis de la liberté. (Rires ironiques à droite.)

On doit, selon moi, être complètement libre de former une association, et la publication des statuts est la seule formalité à remplir.

Nous ne reçûmes aucun avis de l'autorité. Nous marchâmes lentement, il est vrai; car il est triste de dire que dans notre patrie, de pareilles entreprises rencontrent toujours des obstacles. Les ouvriers qui fondaient cette association voulaient étudier les questions économiques, mais prétendaient n'accepter le patronage d'aucun parti. Cela nous valut de la méfiance et même de la haine. Nous étions au milieu de la société comme ces anciens chrétiens qu'on livrait aux bêtes.

Une voix. — Sauf le martyre!

M. Tolain. — Nous eûmes beaucoup de peine à former un premier groupe; mais enfin des événements, ts survinrent qui donnèrent un certain relief à notre société et attirèrent sur elle l'attention du gouvernement impérial. Des grèves eurent lieu. On a dit que l'Internationale provoquait et soudoyait ces grèves. Je défie que l'on apporte la moindre preuve à l'appui de cette accusation.

M. le comte Jaubert. — Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Tolain. — Nous sommes venus quelquefois en aide plus tard à ces grèves. (Ah! ah!) Mais nous ne les avons jamais provoquées.

Une voix. — Vous savez bien le contraire.

M. Tolain. — Nous n'avions pas pour mission d'empêcher les grèves. (Ah! ah!) Mais nous ne les avons pas fomentées. Quand elles nous ont paru justes, nous leur sommes venus en aide; c'était notre devoir. (Bruit.)

C'est la grève des bronziens qui éclata la première; elle ne fut pas provoquée par nous; mais il s'agissait là de l'avenir du principe d'association; nous lui prêtâmes notre concours. Puis vint la grève des chapeliers; elle nous demanda également notre appui; nous le refusâmes, parce que la demande d'augmentation de salaire ne nous parut ni opportune ni juste.

On a mis à notre compte la grève du Creuzot; eh bien! l'homme qui a pris à cette

heureuse avec un marquis de l'ancien régime, tel que la comédie nous le peint; de nos jours, je souffrirais horriblement avec un marquis du régime nouveau, tel que la comédie devrait nous le peindre!

— Mais je suis aussi un marquis, moi! dit George en souriant tristement.

— Oui, un marquis déshérité, repris-elle avec une expression affectueuse qui était à ce mot toute idée d'offense... et c'est là ce que j'aimais en vous. Je me disais, — pourquoi ce rêve des premiers jours s'était-il donc si vite envolé? — Je me disais: Avec cet or, cette richesse que je méprise, mais que le monde salue comme une puissance, je puis réparer les torts de la fortune et de notre siècle envers un homme qui, de tous les privilégiés de la noblesse, n'aura gardé que la distinction native des sentiments et la mélancolique majesté des souvenirs!... L'adversité, l'isolement, la réflexion, une existence de silencieux sacrifice, auront enseigné à cet homme le vide et le néant de ces grandeurs nobiliaires, si orgueilleuses autrefois, tandis que moi, mes insinuations de jeune fille me font prendre en pitié ou en dédain cet argent qui me recommande d'avance aux empressements et aux hommages... Ce n'est pas tout encore... cette vie solitaire et pauvre, cette jeunesse servée de nos joies et de nos fêtes, l'auront préparé à m'aimer avec une ardeur, une vaillance que gaspille la vie mondaine, tandis que moi, un hérité m'aura procurées de tout ce

qui n'est pas cet amour sans partage, seule ambition et seul orgueil d'un cœur comme le mien... Nous nous reconstruisons, ainsi prédestinés l'un à l'autre... On nous permet de nous aimer : on place sa main dans la mienne... Arrière cette idée décrépite de bourgeoisie riche s'alliant à la noblesse pauvre pour satisfaire sa vanité; de noblesse pauvre s'alliant à la bourgeoisie riche pour restaurer sa misère!...

Nous ne voulons, nous ne savons, nous ne comprenons rien de tout cela!... Ces mots qui n'ont plus de sens se traduisent et s'absorbent pour nous dans un autre mot qui est immortel!...

— L'amour! le bonheur! s'écria M. de Prasly, incapable de résister plus longtemps à cette jeune et chaleureuse éloquence.

— Oui, c'était là mon rêve, et peut-être étions-nous dignes tous deux d'en faire une réalité, poursuivait la belle enthousiaste en fixant sur George cet oeil limpide et pur à qui il eût été impossible de mentir. En même temps, comme pour servir de commentaire à ces paroles, le premier rayon du soleil levant pénétra dans la voiture qui, depuis un instant, roulait hors de Paris. Le ciel, l'horizon, les collines, les arbres de la route s'illuminaient de cette clarté joyeuse qui réveillait et rajeunissait la nature endormie. M. de Prasly abaissa une des glaces; une bouffée d'air frais et vif, imprégné des senteurs et des rosées du matin, vint éveiller sur son front et

dissiper, comme des visions funestes, les poignantes ardeurs de la nuit. Puis il se retourna, et, pour la première fois, regarda Sylvie dans toute la plénitude de son cœur altéré d'amour. La lumière inondait cette figure ravissante, jouait dans les opulentes torsades de ses cheveux bruns, teignait d'un reflet d'opale et d'or ses joues pâlies par l'émotion et la fatigue, et ajoutait à son sourire et à son regard un éclat incomparable. Par une inspiration soudaine, elle se laissa glisser à demi sur ses genoux, et ramenant George à elle dans un geste à la fois chaste et passionné, elle lui présenta son front à baiser.

— Eh bien! moi aussi, moi aussi j'ai l'air de murmurer-il déjà en l'attirant à lui. Mais, dans ce mouvement, la lettre du notaire de Prasly sortit de la poche de son habit, et tomba sur ses genoux... — Ah! malheureux que je suis! s'écria-t-il en reconnaissant l'écriture de M. Ramiard. Ma mère! ma mère qui se meurt peut-être!... Depuis une heure je l'avais oubliée!

Sylvie tressaillit encore, mais cette fois ce ne fut plus d'amour ni d'espérance; elle aussi, pendant ces instants rapides, avait oublié la vieille marquise de Prasly. En entendant George prononcer son nom, en apprenant de lui les détails de ses souffrances et de son dépérissement trop fidèlement retracés par le notaire, la jeune femme qui s'était vue sur le point de reconquérir son mari et son bonheur, sentit qu'il y avait là pour

elle un obstacle, une ennemie plus dangereuse peut-être que les rivalités de caste, et les souvenirs du bal de la duchesse de Birague. L'exaltation où l'avaient jetée les phases diverses de son entretien avec M. de Prasly, tomba tout-à-coup, et sa pensée mesura tristement ce nouvel abîme qui se rouvrait entre George et elle. Sans témoigner ni ressentiment, ni froissement, elle se fit lire toute la page où M. Ramiard racontait sa visite au château et l'état alarmant où il avait trouvé la marquise. Elle affecta de prendre à ce récit un douloureux intérêt. Puis elle lui dit simplement :

— Mon ami, c'est hier avant le bal que vous avez reçu cette lettre?

— Oui, ma chère.

— Eh bien! il me semble alors que vous n'avez pas besoin de faire un coup d'état. Vous n'auriez eu qu'à me dire que vous veniez de recevoir de mauvaises nouvelles de Mme de Prasly, à en informer mon père; je ne serais pas allée à ce bal, mon père aurait su et approuvé notre départ, et nous n'en serions pas moins partis ce matin; le tout eût été peut-être plus convenable.

Ces paroles furent dites sans mauvaise humeur et sans amertume; mais entre la femme qui les prononçait, et celle qui, un quart-d'heure auparavant, avait avec ivresse le brusque enlèvement où s'était révélé le courroux de son mari, et murmurait à l'oreille de George le brillant aveu de ses espérances de ses

rêves, il y avait un monde, une immensité. Les femmes, qui l'ignorent? ont le secret de ces transitions soudaines qui font passer, en cinq minutes, de la flamme des tropiques aux glaces du pôle.

Sans doute, une vive douleur s'empara de M. de Prasly, en remarquant cette différence. Mais il n'essaya rien pour ramener Sylvie vers le mystérieux Eden qu'elle lui avait fait un moment entrevoir. Il se reprochait, comme une faute dont l'expiation probable le frappait de ferreux, ces instants rapides d'enivrement et d'oubli pendant lesquels il avait laissé sa pensée et sa tendresse de détourner de celle qu'il appelait dans son âme la sainte martyre de Prasly. Ainsi, dans cette destinée d'immolation et de tristesse, les affections les plus légitimes, les félicités les plus pures portaient avec elles je ne sais quelles conditions de trouble et de regret qui en altéraient la douceur et ressemblaient presque à un remords. Une fois dans sa vie, George avait eu à portée de son regard et de son cœur une de ces heures enchantées qui rachètent des années de solitude et d'abandon, une de ces explosions d'amour et de bonheur qui transforment les rochers arides en tapis de gazon et de fleurs; et, par une fatalité singulière, cette heure lui échappait sans qu'il se crût le droit de la retenir, sans qu'il en gardât d'autre trace que la crainte d'avoir été coupable en s'y livrant d'avoir mérité, par cet entraînement passager, le plus redouté des maux, la

Les suites au prochain numéro